



CAPC N°1 DU 25 OCTOBRE 2017

Déclaration préalable des élus de l'USD-FO

L'USD-FO tient à saluer les initiatives du plan managérial de notre Ministère.

La Charte ministérielle d'accompagnement des cadres supérieurs, adoptée en juillet 2016 à l'issue d'un CTM, porte de nombreuses préoccupations partagées par notre organisation et nos adhérents :

- plus de **transparence et de prévisibilité** dans les évolutions des métiers et carrières des cadres ;
- une **articulation la plus équilibrée possible entre les perspectives professionnelles et l'organisation des vies personnelles et familiales** des hommes et des femmes qui occupent les fonctions dévolues à l'encadrement supérieur douanier, en tenant compte de façon accrue des implications de ces orientations professionnelles en termes d'organisation personnelle, ceci au bénéfice tant de l'Administration que de l'agent public.

L'USD-FO demeure donc très attentive à la mise en place des engagements de cette charte ministérielle au sein de la DGDDI, en particulier s'agissant de la **revue des cadres et des postes, de l'accompagnement des cadres douaniers dans les moments clés de la construction de leur carrière, de l'aide à la mobilité** (au sein de la DGDDI comme vers d'autres administrations, qu'elle soit fonctionnelle ou géographique), et enfin de l'**adaptation de l'offre de formation**.

« **Partenaire social** », **L'USD-FO** se tient naturellement à la disposition de l'Administration pour prendre part à l'identification des besoins les plus marquants des cadres supérieurs douaniers, et pour proposer les réponses qui lui semblent les plus adaptées possibles.

Organisation syndicale responsable et constructive, **L'USD-FO** délivrera régulièrement ses analyses sur ces sujets, qui se trouvent au cœur des grands défis auxquels les administrations publiques actuelles sont confrontées, afin de donner le maximum d'informations aux cadres supérieurs douaniers.

D'ores et déjà, **L'USD-FO** souhaite savoir si une « **doctrine d'emploi** » peut être élaborée, afin que tout cadre supérieur douanier issu de la sélection (IP « carrière courte ») puisse savoir quels parcours seront valorisés par l'Administration, quels postes habituellement dévolus aux IP et aux DSD seront prioritairement fléchés sur tel ou tel grade ou « qualification », quelles fonctions seront accessibles (ou non) aux différents moments de leur parcours d'encadrement supérieur... ?